

L'inclusion des personnes trans dans les sports féminins

Document d'information

Présenté par :

Pour les droits des femmes du Québec (PDF Québec)

Juin 2023



- Groupe féministe, citoyen, mixte et non partisan, PDF Québec a été créé en 2013 et regroupe des membres d'origines diverses.
- PDF Québec croit qu'une véritable démocratie n'est possible qu'à la condition de réaliser l'égalité de fait entre les femmes et les hommes.
- PDF Québec soutient la société démocratique et laïque.

Autrices

Des membres du comité de réflexion sur l'identité de genre et du conseil d'administration de *PDF Québec*

Avertissement :

À des fins de clarté, il est à noter que les mots « femme » et « homme » ainsi que « fille » et « garçon » décrivent respectivement dans ce texte les femelles et les mâles de l'espèce humaine. Il s'agit ici de décrire la catégorie purement *physique* à laquelle une personne appartient en vertu de son sexe, lequel est déterminé au moment de la conception.

Introduction

PDF Québec est d'avis que les personnes s'identifiant comme trans ont, comme tous, le droit de participer à des sports, qu'il s'agisse de simples loisirs ou de sports compétitifs comme les sports étudiants ou les sports d'élite. Nous croyons toutefois qu'il est essentiel de maintenir un terrain de jeu équitable pour tous et de s'assurer que les femmes bénéficient du soutien et du respect qui leur est dû quant à leur intégrité, leur dignité et leur humanité. Les femmes ont mis des dizaines d'années pour conquérir le droit de participer à des compétitions sportives, nous nous devons de leur assurer la sécurité physique et leur droit à l'équité.

C'est pourquoi nous vous présentons ce document qui aborde les sports pour femmes, d'abord en ce qui a trait aux athlètes hommes s'identifiant comme trans, du fait de leur présence sur le terrain de jeu. Cela ouvre la porte à un questionnement quant aux opportunités offertes aux femmes ainsi qu'à la nécessité du respect de leur intimité et de leur dignité, non seulement dans les sports, mais dans les espaces tels que les vestiaires. Il sera ensuite question des athlètes femmes s'identifiant comme trans dans les sports pour femmes.

1. Les hommes trans-identifiés dans les sports féminins

Les hommes trans-identifiés sont des personnes de sexe masculin qui s'identifient soit comme femmes, comme personnes non-binaire ou qui revendiquent une autre identité de genre. Dans les dernières années, certaines de ces personnes ont fait les manchettes pour différentes raisons, notamment Hannah Mouncey, Riley Dennis et Kelly Morgan (rugby, Australie et Pays de Galles), Giulia Valentino (football, Pays de Galles), Emily Bridges et Rachel McKinnon (cyclisme, Angleterre et Canada), Lia Thomas (natation, États-Unis), Laurel Hubbard et Anne Andres (haltérophilie, Nouvelle-Zélande et Canada), Alana McLaughlin et Fallon Fox (lutte, États-Unis), ou encore CeCe Telfer, Terry Miller et Andraya Yearwood (course de piste et de haies, États-Unis).

En mars 2013, le coach principal de Team Canada en haltérophilie, Avi Silverberg, a également fait les manchettes pour avoir fracassé le record de développé-couché par quasiment 100 lbs. Le record en question était détenu par l'homme trans-identifié Anne Andres. Silverberg aurait entrepris cette démarche afin de ridiculiser la politique « discriminatoire » de l'Union canadienne de dynamophilie qui permet à toute personne de s'inscrire à des événements sur la base de leur identité de genre plutôt que sur la base de leur sexe¹. Ce genre d'événement et de contestation mérite d'être considéré.

La question centrale suscitée par l'inclusion de ces personnes de sexe masculin dans les sports pour femmes est de savoir si une telle participation est juste : nous

¹ BROWN, L. (30 mars 2023). Male powerlifter enters women's event, breaks record. *The New York Post*. <https://nypost.com/2023/03/30/male-powerlifter-enters-womens-event-breaks-record/>

aborderons donc quatre aspects, c'est-à-dire l'équité, la sécurité, les opportunités et celui, trop peu souvent considéré, de l'intimité.

1.1 L'équité

Depuis quelques décennies, différentes organisations sportives, entre autres le Comité olympique international (COI), autorisent des hommes d'abord dits « transsexuels » et aujourd'hui appelés « transgenres » à compétitionner dans la division « femmes ». L'accès à cette dernière catégorie est généralement autorisé à condition que l'homme en question ait réduit artificiellement son taux de testostérone à un maximum de 10nmol/L pendant au moins un an avant la tenue de la compétition². Notons, par contre, que ce taux est actuellement remis en question et cela, grâce à des recherches scientifiques et à des contestations venant de la part de femmes qui se sentent lésées, comme nous le verrons plus loin.

Cette condition comportait et comporte encore dans plusieurs disciplines sportives de nombreux problèmes, soulevés maintes fois par différents intervenants durant les dernières années. D'abord, un taux de 10nmol/L est de 5 à 20 fois supérieur au taux naturel moyen de testostérone chez les femmes (en moyenne 0,5 à 2,4nmol/L). Ainsi, même affaibli par un taux de testostérone significativement moins élevé que chez l'homme moyen (10 à 35nmol/L)³, de tels compétiteurs détiennent encore un potentiel de force disproportionné par rapport à la femme moyenne.

De plus, cette condition ne tient pas compte des écarts de force ou de vitesse engendrés par d'autres facteurs, qui ne sont pas diminués par la baisse de testostérone. En moyenne, les hommes sont plus grands (5 pi 9 po en moyenne mondiale chez les hommes vs 5 pi 4 po chez les femmes, donc une moyenne d'écart de 4 ¾ po)⁴. Les organes des hommes, notamment le cœur et les poumons, sont plus gros et mieux adaptés à l'endurance et l'oxygénation. La densité des os ainsi que la masse musculaire sont plus importantes. La forme du pelvis, qui change l'angle des jambes, favorise chez les hommes la vitesse, et la longueur de leurs membres influence logiquement l'amplitude des mouvements, y compris la longueur des enjambées. Par exemple, selon la National Aeronautics and Space Administration (NASA), la longueur moyenne des mains des hommes est de 7,6 po et leur circonférence est de 8,6 po, tandis que la longueur moyenne des mains des femmes est de 6,8 po et la circonférence moyenne de 7 po⁵. Tout ceci sans prendre en considération les difficultés que causent chez les athlètes féminines le phénomène naturel des menstruations, qui peut entraver leur entraînement ou même handicaper leur performance lors d'une compétition.

² HEATHER, Alison K., *Transwoman Elite Athletes: Their Extra Percentage Relative to Female Physiology*, National Library of Medicine, consulté le 31 mai 2023, <http://ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC9331831>

³ Les taux de testostérone utilisés en référence dans ce document sont tirés des documents d'information disponibles sur le site Internet du réseau clinique et académique états-unien Mount Sinai (mountsinai.org)

⁴ <https://ourworldindata.org/humanheight>

⁵ « *Man-systems Integration Standards, Anthropology and Biomechanics*, Vol I, Section 3, NASA, consulté le 2 juin 2023, <http://msis.jsc.nasa.gov/sections/section03.htm>

Il va de soi et relève de l'évidence que de permettre à des hommes de participer aux compétitions féminines, même s'ils ont abaissé leur taux de testostérone, n'est pas équitable, puisque la puberté masculine leur confère des avantages indéniables, souvent présents dès l'âge de 10 ou 11 ans. Lorsqu'ils atteignent le deuxième stade du développement de Tanner et que les extrémités, soit les pieds et les mains, commencent à être significativement plus grandes, donc plus puissantes, chez les garçons que chez les filles, cela constitue un désavantage pour les femmes dont la taille et les membres sont à 92 % des mesures des hommes, et leur poids moyen se situant à 75 % du poids moyen d'un homme⁶.

Remarquons, cependant, qu'on ne peut pas en conclure que les femmes sont d'emblée « faibles » ou « inférieures », ce qui serait un argument sexiste. Cela veut simplement dire que, sur le plan de la force physique et donc de la performance sportive, les corps des femmes sont moins *puissants* que ceux des hommes. Il s'agit d'une réalité physique évidente et connue.

On trouvera en annexe un tableau publié par la National Library of Medicine (É-U) démontrant, sur la base des résultats des Jeux olympiques de Rio en 2016, l'importante différence entre les performances respectives des hommes et des femmes, ainsi qu'un extrait d'une analyse réalisée par la biologiste du développement, Emma Hilton, sur le nombre de jeunes hommes qui, chaque année, battent le record féminin encore inégalé depuis 1988 de la coureuse Américaine Florence Griffith Joyner (Flo Jo).

Bien sûr, une femme pourrait être particulièrement grande, avoir une masse osseuse ou musculaire plus élevée que la moyenne, ou avoir un taux de testostérone plus élevé que d'autres femmes. Mais il s'agirait d'une particularité individuelle imprévisible, et non d'un avantage partagé par l'ensemble des femmes, comme c'est le cas pour les hommes.

Ce questionnement en suscite un autre, de nature éthique : affirmer qu'un homme s'étant suffisamment affaibli artificiellement pour être à peu près au niveau des femmes équivaut-il à dire que les femmes sont, non pas différentes, mais des hommes affaiblis? Il ouvre également la porte à une réalité dans laquelle tout homme qui ne réussirait pas à se qualifier dans sa propre catégorie pourrait tout simplement réduire son taux de testostérone naturel et ainsi rafler des prix destinés à des femmes qui, elles, compétitionnent au mieux de leurs aptitudes naturelles.

1.2 La sécurité

Il va de soi que les avantages physiques mentionnés au point précédent confèrent aux hommes une force physique supérieure à celle que les femmes pourraient atteindre, quel que soit leur niveau d'entraînement. Ceci, considérant que la densité osseuse et la densité musculaire font qu'un impact est significatif, voire dangereux, comme dans le

⁶ Ibid.

contexte d'un match de rugby ou de football américain, ou même dans celui d'un match de volleyball⁷. La joueuse blessée, Payton McNabb, a parlé, depuis, des séquelles avec lesquelles elle vit depuis cet événement⁸. Une étude commandée par l'Association mondiale de rugby a d'ailleurs démontré que les risques de blessures au cou et à la tête sont considérablement plus élevés chez les athlètes féminines qui entrent en contact avec un athlète de sexe masculin. Ces risques seraient augmentés de 20 à 30 %⁹.

Ainsi, à partir du moment où un sport implique des contacts physiques, la participation de personnes de sexe masculin met en péril la sécurité des femmes. Des exemples de blessures graves sont déjà connus dans les milieux où le débat fait rage : au Pays de Galles, Kelly Morgan « pliant comme une chaise de patio¹⁰ » une femme de l'équipe adverse, ou bien Fallon Fox causant une commotion cérébrale et fracturant l'os orbitaire de Tamikka Brents.

Bien sûr, dans n'importe quel sport de contact, des blessures sont inévitables. Mais il y a lieu de se demander le bénéfice réel, pour les femmes et les filles, de permettre à des hommes et des garçons de les battre. Il y a aussi lieu de se questionner sur les motivations d'hommes, dont certains, comme Fallon Fox et Alana McLaughlin, sont d'anciens Marines, costauds et entraînés à « tuer », d'exiger de participer avec des femmes à des sports lorsque ceci leur permettra littéralement de les rouer de coups, de les frapper au visage et de les étrangler. Peut-être leurs demandes sont-elles réellement « innocentes, mais après #metoo, il serait tout de même important de se demander pourquoi, pour certains hommes, le fait de tabasser des femmes au nom du sport serait un « droit humain ».

Ce questionnement est d'ailleurs renforcé par des commentaires comme celui de Fallon Fox : « À titre indicatif, j'en ai mis deux [femmes] K.O. L'une d'elles a eu le crâne fracturé et l'autre, non. Voyez-vous, j'adore tabasser des [TERFs] dans la cage lorsqu'elles disent des conneries transphobes. C'est un bonheur ! Ne soyez pas fâchés. »¹¹

Il est à noter aussi qu'en juin 2022, le CIO a appelé les instances sportives à établir leurs propres règles considérant l'inclusion d'hommes transgenres dans les épreuves sportives féminines, ce à quoi ont répondu un certain nombre d'associations sportives dont l'Association mondiale de rugby, mais également l'Union cycliste internationale

7 GORDON, J. (22 octobre 2022). Horrific moment female high school volleyball player suffers serious head injury after transgender girl in rival team lobbed '70 mph' ball at her head and struck her. *The Daily Mail*. <https://www.dailymail.co.uk/news/article11342755/Female-high-school-volleyball-player-suffers-head-injury-transgender-girl-lobbed-ball.html>

8 [NewYorkPost]. (21 avril 2023). *Injured North Carolina volleyball player urges transgender ban for female sports team in schools*. [Vidéo]. YouTube. https://youtube.com/watch?v=4hae6fBrGkQ&ab_channel=NewYorkPost

9 *Transgender Guidelines*. World Rugby. Consulté le 12 juin 2023, <https://www.world.rugby/the-game/player-welfare/guidelines/transgender>

10 HAYTON, Debbie (12 octobre 2020). Stonewall are wrong to oppose rugby's trans woman ban. *The Spectator*. <https://www.spectator.uk/article/stonewall-are-wrong-to-oppose-rugby-s-trans-women-ban>

11 Voir annexe, capture d'écran tirée de Twitter.

(UCI) et la Fédération internationale de natation (FINA), en adaptant leurs politiques, en abaissant le taux de testostérone admissible à un maximum de 5nmol/L. D'autres comme la Fédération internationale d'athlétisme ont agi en restreignant l'accès à la catégorie femme aux athlètes n'ayant pas traversé la puberté masculine¹².

1.3 Les opportunités

Si des athlètes sont prêts à s'injecter diverses substances pour améliorer leur performance dans l'espoir de gagner dans leur propre catégorie, pourquoi d'autres ne seraient-ils pas prêts à s'injecter des substances visant à réduire leur performance si cela leur permet d'accéder à une catégorie où il leur serait possible de gagner?

Ceci nous conduit à une autre question cruciale, trop souvent oubliée : à chaque fois qu'un homme prend une place, que ce soit au sein d'une équipe, dans une compétition ou sur un podium, c'est une place de moins pour une femme. Bien sûr, le dogme transactiviste veut que « les femmes trans sont des femmes » et c'est donc quand-même une « femme » qui occupe cette place. Mais pour les personnes de sexe féminin, le résultat est le même : elles sont exclues au bénéfice d'une personne de sexe masculin.

Dans l'éventualité « catastrophe » où un nombre significatif d'hommes trans-identifiés réclameraient ces places, le résultat serait qu'il y aurait à toutes fins pratiques deux équipes d'hommes : ceux s'identifiant comme des hommes, et ceux s'identifiant autrement. Il n'y aurait plus d'équipes de femmes. Les transactivistes tendent à faire valoir que les hommes trans-identifiés ne constituent qu'un petit pourcentage de la population; ceci est vrai pour l'instant, mais pour la femme qui se trouve privée d'une opportunité sportive au profit d'un homme, il est normal qu'elle développe un sentiment d'injustice. Et qu'arrive-t-il lorsque de plus en plus d'hommes, encouragés par le transactivisme des dernières années, développent le « courage » de s'annoncer comme femmes et de réclamer leur place dans ces équipes de femmes? Combien de femmes est-il légitime d'exclure afin de permettre à des hommes trans-identifiés de « vivre selon leur ressenti »?

En 2017, les coureurs trans-identifiés Terry Miller et Andraya Yearwood, au Connecticut, ont remporté à eux deux quinze titres de champions auparavant détenus par dix femmes différentes¹³. Ainsi, ce ne sont pas seulement deux femmes qui ont perdu au change, mais une dizaine, sans compter celles qui n'ont pu se qualifier, non seulement dans les championnats concernés, mais dans les équipes dans lesquelles ces coureurs ont été acceptés. En effet, le fait qu'un homme remporte un prix réservé aux femmes crée un effet de ruissellement : ce n'est pas que la femme dont cet homme prend la place sur le podium qui perd au change, mais toutes celles qui se trouvent derrière. Celle qui arrive quatrième perd la chance de se trouver sur le podium, une autre n'aura pu se qualifier pour la finale, et une dernière n'aura tout simplement pas pu

12 FEBVRE, Coralie, (21 juin 2022). Les sportives transgenres écartées du haut niveau. *La Presse*. Consulté le 12 juin 2023, <http://lapresse.ca/sports/2022-06-21/les-sportives-transgenres-ecartees-du-haut-niveau.php>

13 *Soule et al. v Connecticut Association of Schools, inc et al*, Case 3:20-cv-00201, U.S., 2020.

même intégrer l'équipe. Ce nombre augmentera conséquemment selon le nombre d'hommes trans-identifiés admis dans chaque équipe. Le site web SheWon.org répertorie ces athlètes femmes dont la place a été prise par un homme trans-identifié.

Il ne s'agit pas non plus que d'opportunités purement sportives. En effet, le fait de se qualifier en finale, de se trouver sur le podium ou de remporter un championnat comporte souvent des bénéfices financiers, qu'il s'agisse de recevoir des prix en argent, des bourses d'études ou d'attirer l'attention de commanditaires qui pourraient financer l'entraînement d'un athlète vers des compétitions nationales ou même mondiales. Exceller dans un sport au cégep peut également être une porte d'entrée vers une université donnée si un athlète se fait remarquer. Aux États-Unis, notamment, l'excellence sportive est parfois la meilleure façon pour un athlète de bénéficier d'un financement lui permettant d'accéder aux études supérieures. De telles occasions deviennent ainsi précieuses pour des athlètes issus de classes économiques inférieures. Ironiquement, puisque les activistes qui prônent agressivement l'inclusion trans sont souvent les mêmes qui crient au racisme systémique et réclament davantage de représentation entre autres pour les femmes noires, ces dernières, aux États-Unis, sont parmi celles qui comptent sur de telles opportunités pour assurer leur accès à l'éducation supérieure. Permettre à des hommes trans-identifiés de s'arroger ces bourses équivaut donc plus souvent qu'autrement à limiter l'accès à des femmes noires, issues de milieux défavorisés, aux études supérieures. De même, la représentation autochtone peut être entravée. Laurel Hubbard, un homme trans-identifié néo-zélandais, a pris, lors des Jeux olympiques de 2020, une place qui aurait autrement été donnée à une jeune Aborigène de 18 ans, Roviél Detenamo¹⁴.

En 2006, l'athlète de descente en vélo tout-terrain Danika Schroeter a été suspendue par l'Association canadienne de cyclisme (ACC) pour avoir porté un t-shirt arborant la mention « 100% Pure woman CHAMP 2006 » à la cérémonie des médailles où l'homme trans-identifié Michelle Dumaresq a remporté pour la troisième fois le championnat féminin¹⁵.

La question est donc de savoir combien de femmes doivent être privées d'opportunités au bénéfice d'hommes trans-identifiés. Notre avis est que ce nombre doit être de zéro.

1.4 L'intimité

Cet aspect est délicat et trop peu souvent abordé. La participation à des activités sportives implique, la plupart du temps, de se changer au préalable. Dans des sports aquatiques comme la nage ou le water-polo, enfiler un costume de bain requiert de se mettre à nu complètement. L'accès à la piscine exige aussi généralement de prendre une douche au préalable. Il va sans dire que la majorité des gens, en particulier les femmes et les filles, préfèrent ne pas se trouver en état de nudité devant des personnes

14 INGLE, S. (2 août 2021). Laurel Hubbard's Olympic dream dies under the world's gaze. *The Guardian*. Consulté le 12 juin 2023, <http://theguardian.com/sport/2021/aug/02/laurel-hubbards-olympic-dream-dies-under-worlds-gaze>

15 Cycling News. (31 juillet 2006) Canadian Cycling suspends Danika Schroeter. *Cycling News*. Consulté le 12 juin 2023, <http://cyclingnews.com/news/canadian-cycling-suspends-danika-schroeter>

de sexe opposé. L'identité de genre auto-proclamée ne change rien au physique d'une personne et donc à la façon dont cette personne est perçue, physiquement, par les autres. Le besoin d'intimité face à une personne revendiquant une telle identité de genre demeure donc inchangé. Les témoignages répétés de nageuses américaines, notamment Riley Gaines et Paula Scanlan, s'étant vues forcées de partager un vestiaire avec l'athlète de sexe masculin Lia Thomas, sont particulièrement évocateurs.

Dans de nombreuses prises de parole, entre autres en entrevue avec les amateurs sportifs conservateurs Crain & Company, Riley Gaines, la voix parfois étranglée, relate son malaise et sa détresse lorsqu'elle fut forcée, sous peine d'être exclue de la compétition, de se changer avec Lia Thomas, une personne de sexe masculin n'ayant entrepris aucune tentative de modifier son apparence physique. Gaines relate que Thomas, en état de nudité complète, pénis exposé, la fixait pendant qu'elle se déshabillait¹⁶. Scanlan, quant à elle membre de la même équipe que Thomas à l'Université de Pennsylvannie, fait état de malaises physiques tel l'épuisement et des épisodes de fièvre importante à la suite, entre autres, des menaces faites par l'université à l'endroit des femmes qui contestaient cette situation¹⁷.

Il est possible que Lia Thomas ait été un cas d'exception. Mais dans un texte d'opinion publié sur le site web Star Observer, Hannah Mouncey, un homme trans-identifié qui désirait jouer au handball en Australie, s'est plaint d'avoir été exclu de l'équipe féminine parce que ses coéquipières ne voulaient pas de sa présence dans les vestiaires ou les douches pour femmes, avant et après les parties¹⁸.

Mouncey s'est plaint dans ce texte d'opinion d'avoir vécu de la discrimination et a raconté avoir « fait savoir précisément au gérant de l'équipe et, conséquemment [aux joueuses qui s'objectaient à sa présence dans les vestiaires], où ils pouvaient aller lorsqu'ils tentaient de me dire où j'avais le droit de me changer et de me doucher. » Mouncey, un homme, qui soit dit en passant mesure 6 pi 2 po et pèse 220 lbs¹⁹, considérerait que les femmes avec lesquelles il exigeait de compétitionner n'avaient pas le droit de décider qu'il ne pouvait accéder à leurs espaces d'intimité.

Il convient donc de considérer non seulement le fait qu'une personne de sexe masculin s'identifiant comme femme ait un « droit inaliénable » de compétitionner avec les femmes, mais aussi de se demander si une telle identification justifie que cette personne exige également de forcer des femmes non consentantes à l'accueillir dans leurs vestiaires. D'un point de vue féministe, cela pose la question du consentement à accepter la présence de personnes de sexe masculin dans leurs espaces d'intimité. Serait-ce même un fait se rapprochant de ce qu'on appelle la culture du viol? En effet,

16 [Crain & Company]. (15 février 2023). *Lia Thomas EXPOSED* | Guest Riley Gaines [Vidéo] YouTube. https://youtube.com/watch?v=f_TjTVA1W3c&ab_channel=Crain%26Company

17 [Crain & Company]. (7 juin 2023) *Lia Thomas' Former Teammate BREAKS Her Silence* [Vidéo] YouTube. https://youtube.com/watch?v=D3Yr3j5iGTc&ab_channel=Crain%26Company

18 (7 décembre 2019) *"People will do what's easy over what's right": Hannah Mouncey speaks out*. Star Observer Australia. Consulté le 2 juin 2023. <https://tinyurl.com/45u8zvkc>

19 HEILBRONN, C. (27 Mars 2018). *The Admission of Transgender Athletes to Competition: The Case of Hannah Mouncey*. LawInSport. Consulté le 10 juin 2023. <https://tinyurl.com/2pnrnx24>

quelle que soit la motivation d'un homme qui réclame son droit à se changer dans un vestiaire de femmes, il demeure que de lui permettre l'accès à des endroits où des femmes se mettent à nu et cela, sur la base de son identité de genre (une identité subjective), revient à dire que le consentement des femmes n'a pas de valeur et ne doit être respecté que s'il n'entre pas en conflit avec les désirs ou les besoins des hommes. De plus, il convient de se demander pour quelle raison le malaise d'un homme à l'idée de se changer en présence d'autres hommes devrait primer sur le malaise des femmes à l'idée de se changer avec un homme.

Nous devons prendre note du fait que chaque fois qu'on permettra à un homme de s'intégrer à une équipe féminine, la question des vestiaires surgira. Il faudra donc trancher en même temps la question des espaces d'intimité et décider si, oui ou non, les femmes, en l'occurrence les femelles de l'espèce humaine, ont le droit de refuser la présence de personnes de sexe masculin dans les espaces qui sont supposés leur être réservés.

2. Les femmes trans-identifiées

Les femmes trans-identifiées sont des individus de sexe féminin s'identifiant comme des hommes, comme étant non-binaires ou revendiquant une autre identité de genre. Contrairement aux personnes trans-identifiées de sexe masculin, les femmes trans-identifiées ne font que très rarement les manchettes lorsqu'il s'agit des sports.

Ceci est le cas pour des raisons évidentes : une femme désireuse de participer à des sports pour hommes n'a que très peu de chances, pour les raisons énoncées plus haut, de remporter des victoires. La prise de testostérone, après la puberté, ne permet pas de faire grandir les pieds et les mains, ou la colonne vertébrale, ni même de densifier les os²⁰. Des études préliminaires suggèrent toutefois que la prise de testostérone chez les femmes trans-identifiées engendre une augmentation de la masse musculaire et que la force de leur poigne est supérieure à celle de femmes n'ayant pas pris de testostérone²¹. Et depuis plusieurs décennies, la prise de testostérone exogène chez les athlètes féminines est prohibée puisqu'elle augmente la performance sportive et s'apparente à du dopage.

Il va sans dire que le fait de permettre à des femmes trans-identifiées prenant de la testostérone exogène de participer aux sports féminins serait injuste pour les autres femmes auxquelles la prise de testostérone est interdite. D'abord, il paraîtrait

20 MUNIZ-FIGHERA, Tayana, Patricia Klarmann Ziegelmann, Thaís da Silva et Poli Mara Spritzer, « Bone Mass Effect of Cross-Sex Hormone Therapy in Transgender People: Updated Systematic Review and Meta-Analysis », *Journal of Endocrine Society*, 15 mars 2019; 3(5): p. 943-964, consulté le 2 juin 2023, <https://ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6469959>

21 LEHMANN-CHRISTENSEN, Louise, Dorte Glintborg, Tine Taulbjerg Kristensen, Axel Diederichsen, Guy T'Sjoen, Jan Frystyk et Marianne Skovsager Andersen, *Masculinizing Testosterone Treatment and Effects on Preclinical Cardiovascular Disease, Muscle Strength and Power Aggression, Physical Fitness and Respiratory Function in Transgender Men: Protocol for a 10-year, Prospective, Observational Cohort Study in Denmark at the Body Identity Clinic (BIC)*. *BMJOpen* 29 décembre 2020; 10(12):e045714, consulté le 2 juin 2023, <http://ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC7778784>

incohérent, voire hypocrite, que des personnes qui exigent d'être considérées en tout temps comme des hommes demandent d'être considérées comme des femmes lorsqu'il s'agit de sports. Ensuite, cela équivaldrait à punir les autres femmes qui ne souhaiteraient pas faire usage de testostérone afin d'améliorer leur performance. Comme dans la situation concernant les hommes trans-identifiés, nous considérons qu'il n'appartient pas aux femmes ne s'identifiant pas comme trans de payer afin que d'autres puissent vivre leur vie selon leur ressenti de genre, que ce ressenti soit vrai ou simulé, afin de conquérir des podiums et des gratifications monétaires ou symboliques.

3. Solutions possibles

La situation est complexe et il n'est pas facile de trouver des solutions. Évidemment, autant les hommes que les femmes trans-identifiés pourraient être invités à participer aux sports pour hommes, puisque les premiers sont nés hommes et les deuxièmes s'identifient comme tels. Il reste à savoir si les hommes dits cisgenres²² acceptent d'accueillir dans leurs sports et leurs espaces des personnes de sexe féminin. Ces dernières ne constitueraient évidemment pas vraiment une menace à l'intégrité ou à l'existence même des sports pour hommes, mais il convient de se demander s'il est juste que des femmes occupent des places dans des équipes pour hommes, alors que le contraire devrait être interdit.

Une autre solution couramment proposée est la création d'une division trans, à laquelle seraient conviées les personnes s'identifiant comme trans, peu importe leur sexe, sans toutefois empêcher les hommes trans-identifiés de participer aux sports pour hommes s'ils le souhaitent. Cette solution comporte plusieurs inconvénients, à commencer par le fait qu'elle est généralement refusée avec véhémence par les transactivistes, lesquels affirment en général qu'elle constitue une invalidation de l'identité de genre de chacun. À cet effet, nous sommes d'avis que les sports ont été divisés sur la base du sexe et non de l'identité de genre, et que cette décision s'est basée sur les différences physiques importantes entre les femmes et les hommes. Encore une fois, nous pensons qu'il ne relève pas de la responsabilité des femmes de renoncer à leurs opportunités afin de permettre à des hommes de vivre leurs propres rêves et ambitions. De même, les sports, tout comme les espaces pour femmes, d'ailleurs, n'existent pas pour valider les identités de genre des hommes, mais pour favoriser la participation des femmes à la société.

Un autre inconvénient de cette proposition est le nombre relativement peu élevé d'athlètes trans-identifiés. Il semble potentiellement onéreux de créer une telle catégorie. Nous le faisons cependant pour les personnes handicapées. La transidentité en tant que telle n'est évidemment pas un handicap physique ou mental, mais ces personnes constituent une minorité dont la réalité les empêche de participer aux compétitions habituelles sans amoindrir leurs propres opportunités ou celles des autres. Pourquoi donc ne pas leur créer des catégories propres?

²² Selon la terminologie transactiviste, une personne cisgenre est une personne dont l'identité de genre correspond à son sexe de naissance. Par exemple, une personne de sexe masculin s'identifiant comme un homme serait donc un homme cisgenre.

Conclusion

À nouveau, nous comprenons que la situation des personnes trans-identifiées dans les sports est complexe et difficile. Nous vous prions cependant de prendre en considération les différents arguments que nous vous avons fait valoir et de ne pas priver les femmes d'opportunités sous prétexte de permettre à des hommes, ou à des femmes qui refusent d'être des femmes, de réaliser leurs propres ambitions. Nous croyons que les femmes biologiques ont le droit d'avoir accès à des opportunités qui leur sont propres, en vertu du respect de leur dignité humaine.